

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le treize du mois d'Octobre à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA MOTTE ST MARTIN, sous la présidence de Mr Franck GONNORD, Maire.

Le Président procède à l'appel.

Présents :

Franck GONNORD Maire, Gérard ROBERT, Christian DUHAUT, Sébastien COUTURIER, adjoints, PASCALE BOREL-TRESALLET, ALAIN BOUCHÉ, Sylvie MEILLAND-REY, Roger MOREL, conseillers municipaux.

Excusés représentés :

DELPHINE ACHARD, conseillère, représentée par Christian Duhaut, adjoint

Ollivier CLOT, conseiller, représenté par Sébastien Couturier, adjoint

MARION ROBERT, conseillère, représenté par Gérard Robert, adjoint

L'assemblée désigne Christian Duhaut pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance.

1 Activités périscolaires pendant les vacances

Contexte

- Demande de parents concernant l'organisation d'activités pour les enfants pendant les vacances
- La loi autorise la mise en place de telles activités, hors ACM, pour 14 jours maximum annuels

Proposition

- Dans le cadre de la politique Éducation - Jeunesse de la commune
- Expérimenter la mise en place en place d'activités périscolaires pendant les vacances durant l'année scolaire 2015/2016
- Une première expérimentation de 1 semaine pendant les vacances de la Toussaint
- En cas de demande, reconduction de l'expérimentation pendant les vacances d'hiver et de printemps
- Allouer une enveloppe budgétaire de 7500 euros pour ces 3 expérimentations (solde dépenses – recettes, incluant coût des agents municipaux et prestataires externes)
- Confier à VB Formation l'organisation de cette expérimentation et la co-animation des activités

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

2 Indemnité de conseil au comptable du trésor

Contexte :

- Les comptables du trésor assurent des missions de conseil facultatives aux communes
- Les textes réglementaires indiquent une formule de calcul dépendant de la moyenne des montants gérés par la commune sur les 3 dernières années
- Le montant de l'indemnité calculée est de 392,32 euros dans notre cas
- Un complément de 30,49 euros est également prévu pour la confection des documents budgétaires
- Le conseil municipal doit voter cette indemnité

Proposition :

- Accorder au comptable du trésor l'indemnité calculée au taux de 100 %, augmenté du complément pour les documents budgétaires.

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

3 Statut du SIARV : Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Ruisseau de Vaulx

Contexte

- Au premier janvier 2015, la compétence assainissement « collecte » a été transférée au SIARV (ce transfert avait été voté précédemment par les communes)
- Le SIARV avait déjà en charge les compétences liées à la station d'épuration et aux réseaux de transits
- Les statuts du SIARV ont donc été modifiés pour formaliser ce transfert de compétences
- Les communes doivent délibérer pour ratifier ces nouveaux statuts

Proposition

- Approuver les nouveaux statuts du SIARV

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

4 Demande de subventions

Proposition de valider les demandes de subventions suivantes :

- Mur du parking du Majeuil
 - Montant total estimé : 5 500 €
 - Subventionnable par le CD 38 à hauteur de : 50 %
- Amélioration / optimisation du chauffage de l'eau de la piscine
 - Coût actuel annuel en électricité : > 6000 euros
 - Étude en cours sur des solutions d'optimisation
 - Exemple :
 - coût d'installation d'une pompe à chaleur : env. 22 000 € à 30.000 €
 - Subventionnable par le CD 38 à hauteur de : 55 %

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

5 Emploi CDD de remplacement pour des fonctions de secrétariat

Contexte

- Pour le fonctionnement correcte de la mairie, il convient de remplacer le personnel administratif actuellement en congé maladie
- Certaines tâches sont prises en charge par d'autres agents de la commune et par des élus
- La comptabilité a été assurée un agent de la Com com : cette ressource ne sera plus disponible à partir de novembre
- La mairie a examiné plusieurs candidatures

Proposition

- Création d'un emploi en CDD pour une durée de 6 mois
- A temps non complet : 15 heures par semaine
- Attribution de cet emploi à Mélanie Eymery

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

6 Décisions modificatives du budget prévisionnel

Proposition de décisions modificatives pour le budget EAU :

- Compte 65 crédit : + 1000 euros (autres charges)
- Compte 67 crédit : + 2000 euros (charges except.)

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

7 Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h33.

A l'issue de la séance, le Maire informe l'assemblée concernant la modification des commissions municipales. Pour plus d'efficacité, certaines commissions ont été regroupées.

Le tableau suivant décrit les nouvelles commissions municipales :

Commission	Pilote	Membres élus
Travaux, urbanisme, gestion de la forêt	Franck Gonnord, <u>Olivier garde la forêt</u>	Alain Bouché, Ollivier Clot, <u>Sebastien Couturier</u> , Christian Duhaut, Gérard Robert
Eau	Franck Gonnord	Ollivier Clot, <u>Sebastien Couturier</u> , Christian Duhaut, Gérard Robert
Communication, notoriété et nouvelles technologies	Christian Duhaut	Gérard Robert, Marion Robert
Finances et vie économique, tourisme, logement	Christian Duhaut	Pascale Borel-Tresallet, Franck Gonnord, Roger Morel, Gérard Robert
Éducation – Jeunesse - Sport	<u>Pascale Borel-Trésallet</u>	Marion Robert, Delphine Achard, Sylvie Meilland-Rey,
Patrimoine – Histoire - Culture	Christian Duhaut, <u>Pascale Borel-Trésallet</u>	Ollivier Clot, <u>Sebastien Couturier</u> , Marion Robert, Pascale <u>Borel-Tresalet</u> (culture), Delphine
Vivre ensemble et CCAS	Gérard Robert	Delphine Achard, Sylvie Meilland-Rey, Marion Robert

Une séance de questions/réponses a ensuite eu lieu avec le public présent. Le Conseil Municipal a noté les différents points.

Commune de La Motte Saint Martin
Département de l'Isère

SIGNATURES

Noms - Prénoms	Signatures
GONNORD Franck, Maire	
ROBERT Gérard, 1ère Adjoint	
DUHAUT Christian, 2ème Adjoint	
COUTURIER Sébastien, 3ème Adjoint	
ACHARD Delphine	
BOREL-TRESALLET Pascale, Conseillère	
BOUCHÉ Alain	
CLOT Ollivier	
MEILLAND-REY Sylvie	
MOREL Roger	
ROBERT Marion	